

ANNEXE 1

REGLEMENT : TARIF			
SALLES	FRAIS ENTRETIEN SI GRATUITE ACCORDEE	PARTICULIERS DE L' ENTITE	FORFAIT ASSOCIATIONS ET CLUBS DE L' ENTITE
LACROIX AUVELAIS (320 m2)	80 €	520 €	165 €
VELAINE (grande+petite) 308 m2	85 €	530 €	165 €
VELAINE (petite) 74 m2	30 €	200 €	85 €
TAMINES HDV salle+foyer 263m ²	85 €	470 €	165 €
TAMINES HDV foyer seul 61 m2	30 €	170 €	85 €
BUTACIDE 133 m2	40 €	200 €	85 €
BACHERES 60 m2	35 €	200 €	85 €
SOLIDAIRES MOIGNELEE.194 m2	55 €	300 €	165 €
SOLIDAIRES petite salle réunion étage (73 m2)	35 €	200 €	85 €
SOLIDAIRES salle réunion étage 27 m2	20 €	pas de location	pas de location
KEUMIEE 136 m2	50 €	300 €	165 €
FALISOLLE 251 m2	55 €	300 €	165 €
ARSIMONT 136 m2	70 €	275 €	135 €
MOIGNELEE CHALET	40 €	175 €	85 €

POUR TOUT OCCUPANT	caution de 150 €
-----------------------	------------------

Les locations sont consenties sur base d'une convention établie en deux exemplaires signés par les parties

ANNEXE 2

TARIFICATIONS SPECIALES	
GRATUITE TOTALE AUX	groupements patriotiques écoles communales Comités jumelage (2 réunions/an) Groupes politiques respectant les principes démocratiques (2 réunions/mois)
GRATUITE AVEC FACTURATION DES FRAIS D'ENTRETIEN	comités des fêtes comités jumelage (autres que les 2 réunions) Groupes politiques respectant les principes démocratiques (autres que les 2 réunions/mois)
FORFAIT ASSOCIATIONS, CLUBS DE L' ENTITE, CLUBS SPORTIFS, CULTURELS ET ECOLES DE L' ENTITE (hors enseignement communal)	VOIR TARIF ANNEXE 1
PERSONNEL COMMUNAL (en fonction ou retraité) du CPAS et Régies communales, enseignants à temps plein des écoles communales	réduction de 50 % du prix normal dans les cas suivants : mariage, baptême, communion, cérémonie laïque, décès, noces d'or (et suivantes) pour une parenté jusqu'au 1er degré
GOUTER APRES ENTERREMENT	réduction de 50 % sur le prix normal
POUR TOUT OCCUPANT	caution de 150 €

Les locations sont consenties sur base d'une convention établie en deux exemplaires signés par les parties